

PROVINCE DE QUÉBEC  
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA RÉGION DE RICHMOND

---

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 10 PORTANT SUR  
LA GESTION CONTRACTUELLE

---

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 28 septembre 2021, le conseil d'administration du Service de sécurité incendie de la région de Richmond a adopté le *Règlement numéro 10 portant sur la gestion contractuelle*.

L'objet de ce règlement est de prévoir des mesures additionnelles relatives à l'octroi de contrats par la Ville, notamment quant à la faculté d'accorder des contrats de gré à gré, tout en favorisant la rotation des fournisseurs.

Le *Règlement numéro 10 portant sur la gestion contractuelle* est disponible à l'Hôtel de ville de Richmond situé au 745, rue Gouin, à Richmond (Québec) J0B 2H0, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Richmond, ce 1<sup>er</sup> octobre 2021

  
REMI-MARIO MAYETTE  
Directeur général

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné Camille Auble, directeur général de la municipalité de Cleveland certifie par la présente avoir publié, en date du 4 octobre 2021, l'avis public d'entrée en vigueur du *Règlement numéro 10 portant sur la gestion contractuelle* ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits suivants : hall d'entrée de l'hôtel de Ville de Richmond.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 4<sup>er</sup> octobre 2021

